

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 1074^e
 SÉANCE**

Jeudi 24 novembre 1966,
 à 10 h 40

NEW YORK

SOMMAIRE

| | Page |
|---|-------|
| <i>Points 38, 40 et 42 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies</i> | } 321 |
| <i>Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique destinés aux pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général.</i> | |
| <i>Inflation et développement économique: rapport du Secrétaire général.</i> | |

Président: M. Moraiwid M. TELL (Jordanie).

POINTS 38, 40 ET 42 DE L'ORDRE DU JOUR

Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies (A/6303/Add.1, chap. II; A/6418, A/6459)

Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique destinés aux pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (A/6303, chap. V, sect. I; A/6461, E/4170 et Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1, E/4171 et Corr.2, E/4189 et Corr.1 et 2, E/4240, A/C.2/L.898, A/C.2/L.902, A/C.2/L.905)

Inflation et développement économique: rapport du Secrétaire général (A/6303, chap. III, sect. I, et chap. XVI, sect. VIII; A/6424, E/4152)

1. M. VARELA (Panama), présentant le projet de résolution de sa délégation concernant le point 40 de l'ordre du jour (A/C.2/L.902), dit que les vues de cette délégation sur l'ensemble des trois questions, qui peuvent paraître utopiques à certains, sont simplement hardies si on les examine en fonction de l'orthodoxie du système adopté jusque-là par les Nations Unies pour assurer la croissance socio-économique des peuples défavorisés; cependant, analysées à la lumière des besoins et des aspirations de ces peuples, ces vues ne sont que logiques et rationnelles puisqu'elles répondent à la nécessité, pour le monde, d'évoluer vers un système dans lequel les décisions nationales seront déterminées en fonction du contexte international et d'objectifs définis dans le cadre de la communauté des nations.

2. Nul n'ignore les données concrètes relatives au courant net des capitaux vers les pays en voie de développement, à la capacité d'absorption de ces pays et à la lourde charge que leur impose le service d'une dette extérieure contractée dans des conditions défavorables en raison des exigences des pays riches;

ces données ont été exposées dans beaucoup de rapports et discours et M. Varela ne croit pas nécessaire d'y revenir. L'insuffisance critique du mouvement de capitaux des pays développés vers les pays en voie de développement, est due, selon la délégation panaméenne, au fait que, dans le cadre du système des Nations Unies, ce mouvement dépend de contributions volontaires, c'est-à-dire de la bonne volonté des gouvernements, qui oublient trop souvent que les nations en voie de développement ne sont pas résignées à la pauvreté et que l'avenir du monde sera déterminé en grande partie par l'ampleur de l'effort qu'accompliront les peuples des pays développés pour favoriser le progrès et éliminer la disproportion qui existe entre leur situation et celle des autres peuples.

3. Ni les appels et décisions de l'Assemblée générale, organe suprême des Nations Unies, ni la création d'organismes internationaux destinés à favoriser la croissance économique et le progrès social n'ont permis d'atteindre les objectifs fixés et encore moins de répondre aux aspirations grandissantes des peuples en voie de développement. En effet, tous les organismes créés sont financés par des contributions volontaires qui demeurent toujours inférieures aux objectifs, pourtant raisonnables, qui permettraient d'obtenir des résultats moyens. C'est ainsi qu'aucun des objectifs fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement, si solennellement proclamée, n'ont pu être atteints et que le monde se trouve dans la situation décrite par la délégation panaméenne dans le préambule de son projet de résolution. De même, le fonds d'équipement dont la création est envisagée serait, selon le projet de statuts, financé par des contributions volontaires. La délégation panaméenne, sans placer de grands espoirs en cette entreprise, ne s'y opposerait pas, mais elle s'opposerait à ce que ce fonds constitue un nouvel organisme des Nations Unies ou un nouvel élément du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce qui entraînerait une nuisible dispersion des ressources. Elle estime donc que le moment est venu d'envisager des mesures hardies, conformes à la réalité présente, pour rendre plus effective l'interdépendance économique sur le plan international.

4. Profondément convaincue, comme le Président du Conseil économique et social, que les efforts en faveur du développement se heurtent non pas à l'ironie du destin mais à la volonté des hommes, la délégation panaméenne a présenté un projet de résolution qui ne fait que demander une étude, mais qui peut mettre à l'épreuve la bonne volonté des dirigeants de tous les pays du monde et qui permettrait d'évaluer la viabilité d'un système grâce auquel un complément suffisant pourrait être apporté aux efforts que déploient les pays en voie de développement pour ac-

célébrer le rythme de leur croissance économique et de leur progrès social.

5. M. Varela ne doute pas que le projet de résolution, qui n'entraîne aucune obligation pour les Etats Membres, bénéficiera de l'appui de la Commission, car l'objectif vers lequel il tend ne saurait être indéfiniment écarté en présence de la pression exercée par la grande majorité de la population mondiale.

6. M. Mohamed AL-ATRASH (Syrie) dit, en présentant, au nom de 14 délégations, le projet de résolution A/C.2/L.898, que, pour accélérer leur taux de croissance et combler le fossé qui les sépare des pays avancés, les pays en voie de développement auraient besoin d'un courant accru d'aide financière nette, même si leurs problèmes commerciaux étaient résolus.

7. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement ont signalé dans leur dernier rapport annuel^{1/} que les pays en voie de développement pourraient utiliser efficacement chaque année, pendant les cinq années à venir, une moyenne de 3 à 4 milliards de dollars de plus que ce qu'il ont reçu de l'extérieur au cours de ces dernières années. Le Secrétaire général a, pour sa part, souligné que l'insuffisance de l'aide extérieure était le principal obstacle à l'accélération de la croissance économique d'un grand nombre de ces pays. Malheureusement, le courant net de l'aide publique fournie par les pays industriels aux pays en voie de développement et aux institutions multilatérales est resté à peu près stationnaire, aux environs de 6,6 milliards de dollars, de 1961 à 1965. Qui plus est, en pourcentage du revenu national, le montant de l'aide a décliné pour la cinquième année successive. Cet état de choses est dû notamment à l'accroissement rapide de la charge du service de la dette. Si l'on fait entrer en ligne de compte la liquidation des arriérés commerciaux et d'autres obligations à court terme, les paiements de 97 pays en voie de développement, à ce titre, auront atteint 4 milliards de dollars en 1964. Si l'on se souvient que le courant net d'aide officielle a augmenté au cours de la période 1956-1964 à un taux annuel moyen de 8 p. 100 tandis que les paiements pour les services de la dette augmentaient de 19 p. 100 par an, on comprend pourquoi les auteurs du projet de résolution estiment que l'accroissement rapide de la charge du service de la dette des pays en voie de développement risque d'absorber complètement les entrées de capitaux dans à peine plus de 15 ans. Dans un certain nombre de pays en voie de développement, le courant des capitaux à long terme et des donations publiques est d'ailleurs d'ores et déjà négatif.

8. L'idée centrale du dispositif du projet de résolution est qu'un des moyens de remédier à cette situation est de réduire les sorties de capitaux des pays en voie de développement. Le premier considérant du projet se réfère à la résolution 1938 (XVIII) de l'Assemblée générale. M. Al-Atrash rappelle à ce propos l'alinéa a du paragraphe 2 du dispositif de cette résolution. En demandant à l'Assemblée générale de faire sienne la résolution 1184 (XLI) du Conseil économique

et social, les auteurs ont estimé qu'un accord touchant les problèmes de concepts et de méthodes que soulève la mesure du courant de capitaux est indispensable si l'on veut obtenir des renseignements véridiques concernant ce courant et permettre au Secrétaire général de donner suite au paragraphe 2 du dispositif du projet.

M. Boiko (République socialiste soviétique d'Ukraine), vice-président, prend la présidence.

9. M. PIÑERA (Chili) tient à préciser la position de sa délégation au sujet de la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies, problème que l'Organisation étudie depuis 15 ans mais qui est, plus que jamais, d'actualité.

10. Si l'on analyse les sources internationales de financement, on trouve tout d'abord, à l'échelon mondial, la Banque internationale pour la reconstruction et de développement qui, depuis sa création, a fourni une aide fructueuse aux pays en voie de développement comme aux pays développés — particulièrement aux pays européens après la guerre — mais dont les opérations s'inscrivent cependant dans certaines limites; ses investissements intéressent avant tout le développement industriel, puis l'agriculture et les transports et, à un moindre degré, les industries extractives. Elle est entrée récemment dans le domaine des investissements sociaux mais il faut bien reconnaître que, dépendant avant tout du marché des capitaux privés, elle est tenue de se limiter à des opérations de nature à produire des intérêts qui attirent les investisseurs. La délégation chilienne n'entend pas par là formuler une critique injuste à l'égard de la Banque, dont son pays a reçu un appui généreux, mais elle constate simplement un fait. L'Association internationale de développement (AID), de son côté, peut, grâce aux efforts consentis par les pays développés, offrir aux pays en voie de développement des conditions de financement très favorables. Cependant, l'AID s'intéresse surtout à l'infrastructure et aux transports et, en raison tant de la limitation de ses ressources que d'une position de principe, ses opérations ne couvrent pas le secteur social. Enfin, la Société financière internationale accomplit, dans la limite de ses modestes ressources, une œuvre fort utile que M. Piñera n'entend pas critiquer, mais ses opérations sont limitées du fait qu'elle tire ses ressources du secteur privé. Sur le plan régional, la création des banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine témoigne d'un effort dont l'importance ne saurait être négligée. La Banque interaméricaine de développement, notamment, grâce à l'aide de nombreux pays autres que ceux de l'Amérique latine, a pu non seulement consentir des prêts destinés à l'industrie, à l'agriculture et aux transports, mais aussi participer à l'exécution des programmes de développement de la région; la constitution, dans le cadre de cette banque, d'un fonds spécial destiné aux investissements dans le secteur social permet à celle-ci d'entrer dans les secteurs de l'éducation, de la santé publique, du logement et de la réforme agraire mais sans pouvoir toutefois répondre, même de très loin, à tous les besoins dans ces domaines.

11. A la lumière de cette analyse, la lutte que mènent les pays en voie de développement pour la création

^{1/} Voir Rapport annuel, 1964-1965 (Washington [D.C.]), p. 73. Communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4141.

d'un fonds d'équipement des Nations Unies se justifie pleinement: en effet, non seulement leurs besoins ne sont pas entièrement couverts par les institutions financières existantes mais, en outre, celles-ci, tirant leurs ressources du marché des capitaux privés, sont tenues d'imposer des conditions déterminées par le secteur privé. Les Nations Unies, qui sont l'incarnation de la communauté internationale, ont le devoir d'assurer le financement de projets aussi indispensables que le développement de l'enseignement primaire, par exemple, au moyen de fonds recueillis à l'échelon international, grâce à la solidarité internationale et ne provenant pas de quelques groupes seulement. Dire que le fonds d'équipement devra répondre aux besoins qui ne sont pas couverts par les autres institutions financières est peut-être une définition négative mais elle prend un aspect très positif pour les pays qui, faute de pouvoir offrir les garanties actuellement exigées, doivent renoncer au financement de programmes dans des secteurs aussi essentiels que ceux de l'éducation, de la santé publique, du logement ou de la réforme agraire.

12. Le Chili n'entend pas, bien entendu, nier le rôle qui incombe, au premier chef, aux pays en voie de développement, dont les efforts sont l'élément moteur de leur propre progrès. Cependant, ces efforts ne peuvent aboutir sans le complément indispensable de l'aide extérieure. Certes, d'autres possibilités que la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies peuvent être envisagées pour assurer le financement, dans toutes les régions du monde, de projets qui, même s'ils ne sont pas immédiatement rentables, sont indispensables au point de vue social. La délégation chilienne estime, pourtant, que la meilleure solution réside dans la création d'un organisme dont le fonctionnement serait conforme à l'esprit de solidarité des Nations Unies.

13. En ce qui concerne l'accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique, la délégation chilienne se réserve de revenir ultérieurement sur les divers projets de résolution dont la Commission est saisie mais elle tient à souligner la gravité croissante du problème que pose pour les pays en voie de développement le service de leur dette extérieure. Au cours de tentatives sporadiques, ces pays ont pu, grâce à la bonne volonté de leurs créanciers, trouver à ce problème des solutions provisoires. Cependant, aucune institution internationale n'a jusqu'ici abordé systématiquement la question du refinancement de la dette extérieure. Les Nations Unies ont le devoir de rechercher le mécanisme ou les mesures qui permettraient de résoudre un problème affectant très sérieusement la balance des paiements des pays en voie de développement.

14. Quant à l'inflation, elle constitue un sujet de préoccupation constante pour le Chili qui, par une lutte difficile, a réussi à ramener le taux de son inflation de 85 p. 100 à 42 p. 100, puis à 25 p. 100 et cherche à le faire tomber jusqu'à 18 p. 100. L'inflation n'est pas un phénomène accidentel: elle est due la plupart du temps à la structure de l'économie, du commerce extérieur ou de la dette extérieure. Elle ne pourra donc être enrayerée que par la réforme profonde des structures defectueuses.

15. M. SADI (Jordanie) appuie le projet de résolution A/C.2/L.898, tout en suggérant, sans insister sur cette proposition, deux modifications visant à préciser le texte, à savoir: remplacer, au troisième considérant, le dernier membre de phrase commençant par les mots "sous sa forme actuelle" par le membre de phrase "au rythme actuel, l'accroissement rapide de la charge du service de la dette des pays en voie de développement risque d'absorber complètement le courant d'assistance et de capitaux à long terme dans à peine plus de 15 ans"; et supprimer au paragraphe 2 du dispositif les mots "limiter ou".

16. M. ABERKANE (Algérie) souligne le caractère préoccupant et pressant du problème du courant des capitaux et de l'assistance technique destinés aux pays en voie de développement. La communauté internationale s'en occupe depuis la cinquième session de l'Assemblée générale et, alors que le terme de la Décennie des Nations Unies pour le développement est déjà presque en vue, on continue à discourir sur la dégradation du processus de développement économique dans le monde et sur la nécessité de faire davantage. Mais, depuis 1950, le problème s'est considérablement modifié: la crise de la coopération internationale est devenue un scandale et risque de se transformer en tragédie lors du constat de faillite de la Décennie. Le but de celle-ci était de sortir les pays qui constituent les deux tiers de l'humanité du gouffre de la misère, en leur permettant d'atteindre un taux de croissance annuel soutenu de 5 p. 100 et d'extraire de leur produit national brut une épargne intérieure de 15 à 20 p. 100, tout en amenant les pays développés à contribuer, comme l'avait décidé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), 1 p. 100 de leur revenu national à la croissance économique des pays en voie de développement.

17. Ces derniers, pour leur part, ont fait un effort remarquable en réussissant à augmenter leur épargne intérieure de près de 6 p. 100 par an, au point qu'elle a atteint près de 14 p. 100 du produit national brut en 1964. Si l'objectif de 15 à 20 p. 100 n'a pas été atteint, il n'en demeure pas moins, comme l'indique l'Etude sur l'économie mondiale, 1965^{2/}, que la stagnation des investissements n'est pas due à l'insuffisance de l'épargne intérieure, mais au ralentissement des entrées de capitaux étrangers. Ainsi, l'Algérie a triplé en moins de trois ans ses ressources intérieures d'investissement et s'efforce d'en dégager encore plus par une politique d'austérité et d'encouragement de l'épargne privée. A la suite de ces efforts, l'épargne intérieure brute a atteint, en 1966, 15 p. 100 et les investissements bruts 16 p. 100 du produit national brut, dont 11 p. 100 pour le secteur public et 5 p. 100 pour le secteur privé. Mais bien que les pays en voie de développement fassent de lourds sacrifices, ils peuvent faire encore davantage tant sur le plan intérieur que pour gonfler le courant des ressources extérieures, qui sera encore pendant longtemps un appoint indispensable.

18. Certes, les pays nantis, tant à économie de marché qu'à économie planifiée, et même quelquefois certains pays en voie de développement, font des

^{2/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 66.II.C.1 (E/4187/Rev.1).

efforts en matière d'assistance bilatérale et multilatérale, mais ces efforts sont insuffisants, mal adaptés et parfois accompagnés de réticences. Le plafonnement de l'aide internationale ne peut être attribué au manque de moyens, le taux d'accroissement du produit national brut des pays développés ayant été en moyenne de 7 à 8 p. 100 par an, alors que le pourcentage global du courant des capitaux par rapport au produit national brut est tombé de 0,84 p. 100 en 1961 à 0,65 p. 100 en 1964. Rares sont les pays qui ont atteint l'objectif de 1 p. 100 fixé par l'UNCTAD et il faut leur rendre hommage d'avoir courageusement relevé le défi du sous-développement. Il s'ensuit que le fossé du sous-développement s'élargit de jour en jour: tandis que les sociétés d'abondance sont entraînées dans le tourbillon de la consommation à tout prix qui aboutit au gaspillage, les pays pauvres, qui, d'exportateurs nets de céréales en sont devenus importateurs nets, affrontent avec opiniâtreté et angoisse la menace de la famine. Les termes de leurs échanges extérieurs s'aggravent d'année en année dans l'indifférence et l'apathie, comme le montre le cas du cours mondial du cacao, qui a baissé de 50 p. 100 en six mois, en 1965, sans réaction de la communauté internationale.

19. Le mal est connu: c'est la volonté de le combattre qui fait défaut. Les taux de l'épargne intérieure des pays en voie de développement ont augmenté depuis le début de la Décennie des Nations Unies pour le développement, mais l'épargne extérieure a diminué et les investissements ne se sont accrus que de 4 p. 100 de 1961 à 1965, contre 5 p. 100 au cours des années 50. Les courants de capitaux publics, essentiels à toute continuité de l'assistance internationale, plafonnent autour de 5 700 millions de dollars, les courants de capitaux privés connaissent des fluctuations et leurs taux d'intérêts sont devenus moins favorables; les prêts remplacent de plus en plus les dons dans l'assistance des pays développés; l'aide multilatérale ne constitue que 10 p. 100 du volume total de l'assistance et n'a pas dépassé 500 millions de dollars par an; enfin, le courant inverse des intérêts et des dividendes, qu'il faut déduire du volume total de l'assistance, s'élève à 3 500 millions de dollars, ce qui réduit l'assistance nette à 6 milliards de dollars.

20. L'objectif de 1 p. 100 n'est pas un maximum, mais une référence que certains pays peuvent atteindre plus facilement que d'autres, selon leur degré de développement et d'industrialisation et selon leurs ressources. Certains l'ont même dépassé, d'autres pourraient aussi le faire avant la fin de la Décennie. Ce qui est essentiel, c'est la volonté politique d'atteindre cet objectif.

21. La délégation algérienne est un des auteurs du projet de résolution concernant le courant de ressources extérieures dirigé vers les pays en voie de développement (A/C.2/L.905), qui réaffirme la résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social, la reproduit intégralement pour en souligner l'importance et tend à ce que l'Assemblée générale fasse siennes les mesures qui y sont proposées. Les auteurs, auxquels se sont joints le Chili, la République-Unie de Tanzanie et le Venezuela, eux-mêmes coauteurs de la résolution 1183 (XLI) du Conseil, espèrent que

la Commission adoptera à l'unanimité le projet de résolution sous sa forme actuelle.

22. M. BRADLEY (Argentine) rappelle que la Commission est saisie, pour l'examen du point 38 de l'ordre du jour, du rapport clair et précis du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies (A/6418). La cinquième session du Comité, au mois de septembre 1966, a donné des résultats peu encourageants. Les divergences d'opinions entre différents groupes de pays sur maints aspects de la question s'y sont affirmées. Les pays qui auraient à verser des contributions au fonds n'ont pas assoupli leur position. Cependant, les pays en voie de développement sont unanimes à estimer que, malgré ces divergences profondes, il faut mettre en œuvre la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci avait déjà décidé en principe qu'un fonds d'équipement des Nations Unies serait créé. C'est pourquoi ils ont présenté un projet d'amendement aux statuts (*ibid.*, par. 14) tendant à adapter leur texte aux circonstances et aux nouvelles organisations créées entretemps. Il s'agit d'adopter des statuts clairs qui donneront au fonds d'équipement la structure nécessaire pour remplir sa fonction. Ces statuts seront distribués sous forme de projet de résolution^{3/}. Le représentant de l'Argentine estime que le Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies s'est acquitté de sa tâche à sa cinquième session; il s'agit maintenant de décider s'il faut lui confier de nouvelles tâches ou mettre fin à son activité.

23. L'inflation et l'accélération des courants de capitaux sont deux problèmes interdépendants: tant qu'il y aura une inflation non contrôlée dans les pays en voie de développement, il sera difficile d'accélérer le courant des capitaux vers ces pays. Certes, il y a des influences extérieures. Mais la responsabilité essentielle de l'inflation et des mesures à prendre pour la freiner incombe avant tout aux pays qui en souffrent. L'Argentine, qui connaît les méfaits de l'inflation depuis vingt ans, s'efforce maintenant d'en tarir les sources par une politique appropriée. L'Assemblée générale ne doit rien négliger pour étudier les causes de l'inflation, qui grève toujours plus les efforts des pays en voie de développement, et pour définir les remèdes qui permettraient d'assurer une sécurité raisonnable aux capitaux extérieurs et de freiner la fuite des capitaux nationaux.

24. La résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social constitue un effort positif dans ce sens. Elle est réaffirmée dans le projet de résolution A/C.2/L.905, et la délégation argentine espère que celui-ci sera adopté à l'unanimité.

25. M. NEDIVI (Israël) estime qu'il est vain de s'interroger sur les raisons subjectives de la pénurie actuelle de capitaux de développement. Ni la résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social, ni les projets à l'étude ne pourront remédier à cette situation dans un proche avenir et il est douteux que les études qu'ils recommandent puissent inciter les pays donateurs à augmenter leurs contributions. Il est impérieux dans ces conditions d'adopter une attitude résolument pratique et de ne négliger aucun moyen qui puisse renverser la tendance actuelle du

^{3/} Distribué ultérieurement sous la cote A/C.2/L.910 et Add.1.

courant des ressources. L'hypothèse selon laquelle on ne saurait raisonnablement espérer une intensification du courant actuel des ressources vers les pays en voie de développement vaut également pour les contributions volontaires à un fonds d'équipement des Nations Unies.

26. L'ONU pourrait cependant entreprendre des activités d'investissement proprement dit dans le cadre du PNUD et la délégation israélienne estime que la résolution 1936 (XVIII) de l'Assemblée générale et la recommandation A.IV.8 de l'UNCTAD^{4/} touchant la transformation progressive du Fonds spécial en un fonds d'équipement de façon qu'il exerce à la fois des activités de préinvestissement et d'investissement conservent toute leur valeur. Dans sa réponse à la note verbale du Secrétaire général du 9 mars 1966 concernant le paragraphe 4 de la résolution 2042 (XX) de l'Assemblée générale, le Gouvernement israélien a déclaré que le PNUD devrait disposer de ressources additionnelles d'un montant de 225 millions de dollars environ pour entreprendre des activités d'investissement. Ces ressources seraient consacrées exclusivement aux projets de démonstration et aux projets pilotes ainsi qu'à l'encouragement de l'industrie légère, y compris la construction d'usines. Les investissements dans un projet donné ne devraient en aucun cas dépasser un million de dollars.

27. Un programme limité d'investissement dans le cadre du PNUD permettrait de catalyser l'activité économique dans les régions dont la situation est critique et d'orienter les capitaux disponibles vers les pays qui en ont le plus grand besoin. Les activités d'investissement des Nations Unies ne sont pas destinées à remplacer celles des institutions financières internationales mais à les compléter. L'ONU pourrait confier aux institutions internationales de prêt un certain nombre d'activités de préinvestissement qu'elle exécute à l'heure actuelle, en particulier celles qui concernent les grands projets dans les domaines de l'infrastructure et de la mise en valeur des ressources naturelles. Le PNUD pourrait alors consacrer une part croissante de ses ressources à des projets moins importants ou à des projets industriels de nature à intéresser les capitaux privés et publics. Selon le Directeur du PNUD, les ressources limitées dont il dispose ne permettent pas au PNUD d'étendre ses activités à l'investissement proprement dit^{5/}. M. Nedivi estime qu'il est nécessaire de déterminer à cet égard: a) si toutes les activités de préinvestissement doivent, quelles que soient les circonstances, avoir priorité sur les activités d'investissement, même dans le cas des pays ou des régions déjà dotés d'une infrastructure, mais qui ont besoin sans délai, pour la compléter, de capitaux d'investissement; b) si les activités de préinvestissement entreprises par le PNUD ne font pas parfois double emploi avec celles des institutions de prêt; c) s'il n'y a pas une limite au nombre des demandes d'assistance que peut étudier efficacement le PNUD ou telle ou telle des institutions de prêt existantes, ce

qui suggérerait la nécessité d'une certaine division du travail.

28. La délégation israélienne espère que l'examen des activités de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées permettra de répondre clairement à ces questions. Dans l'intervalle, toute résolution ou décision touchant un fonds d'équipement des Nations Unies doit pour le moins retenir l'idée d'une transformation graduelle du Fonds spécial en un fonds d'équipement.

29. M. RAHNEMA (Iran) dit que le projet de résolution A/C.2/L.898 ne fait que reprendre un certain nombre de dispositions de la résolution 1184 (XLI) du Conseil économique et social. Ce projet n'en est pas moins très important en ce qu'il vise à donner aux recommandations du Conseil tout le poids de l'autorité de l'Assemblée générale. Les pays en voie de développement sont pleinement conscients des responsabilités qui leur incombent et ils ont déployé des efforts que le Secrétaire général a qualifié d'"héroïques" pour mobiliser leurs propres ressources. Pour que ces efforts puissent porter fruit il est indispensable qu'ils soient étayés par une aide internationale adéquate.

30. Le volume de l'assistance financière dépend à la fois des possibilités des pays exportateurs de capitaux et de la capacité d'absorption des bénéficiaires. Bien que les possibilités des pays avancés soient parfois supérieures à la capacité d'absorption des pays en voie de développement, le courant de capitaux publics à destination de ces derniers n'en est pas moins nettement insuffisant. L'exemple de la France, qui consacre 1,85 p. 100 de son revenu national à l'aide à l'étranger, prouve que l'intensification du courant des capitaux vers les pays du tiers monde n'entrave pas les efforts de développement interne des pays donateurs. A cet égard, l'objectif de 1 p. 100 fixé par l'UNCTAD était à l'origine non un plafond ou une fin en soi mais un objectif minimum. Il est d'autant plus grave que cet objectif n'ait pas été réalisé que le courant net de l'aide publique a tendance à diminuer.

31. Le mérite des projets de résolution A/C.2/L.898 et A/C.2/L.905 est précisément d'insister sur l'importance du courant net des capitaux. Le Directeur du PNUD a souligné à juste titre qu'il ne servait à rien d'insister sur la nécessité d'atteindre des objectifs minimums fixés arbitrairement et qu'il fallait assurer un courant réel de capitaux de nature à épauler efficacement les efforts des pays en voie de développement. L'Organisation de coopération et de développement économique a fait valoir à cet égard qu'en utilisant une définition plus large de la dette extérieure de façon à couvrir les arriérés commerciaux et autres dettes analogues, les obligations des pays en voie de développement au titre du service de leurs dettes se chiffraient à 4 milliards de dollars par an au moins. Le courant net de l'aide publique a donc été inférieur en 1965 à 6 milliards de dollars, chiffre considéré comme nettement insuffisant par le Directeur du PNUD, compte tenu de l'objectif de 14 milliards de dollars fixé pour 1970.

32. En soulignant la gravité de ce problème, les auteurs des deux projets de résolution ont essayé de montrer qu'il est nécessaires de tout mettre en œuvre

^{4/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

^{5/} Voir document DP/L.19.

pour accroître les sources de financement existantes et en créer de nouvelles. La délégation iranienne présentera pour sa part un projet de résolution lors de l'examen du point de l'ordre du jour relatif à

l'affectation à des fins pacifiques des ressources libérées par le désarmement.

La séance est levée à 12 h 40.